

Au Puits de La Paracha

*Pensées recueillies
de Rabbi
Elimelech
Biderman Chlita*

Soucot



FEUILLET HEBDOMADAIRE AU PUIITS DE LA PARACHA

Pour toute remarque,
éclaircissement ou tout
autre sujet il est possible
de nous contacter:
Par téléphone: (718) 484 8 136

ou par Email:
Mail@BeerHaparsha.com

Chaque semaine diffusé gratuitement par mail.

INSCRIVEZ-VOUS DÈS AUJOURD'HUI!

En hébreu:

באר הפרשה
subscribe@beerhaparsha.com

En anglais:

Torah Wellsprings
Torah@torahwellsprings.com

En Yiddish:

דער פרשה קוואל
yiddish@derparshakval.com

En Espagnol:

Manantiales de la Torá
info@manantialesdelatorah.com

En Français:

Au Puits de La Paracha
info@aupuitsdelaparacha.com

En Italien:

Le Sorgenti della Torah
info@lesorgentidellatorah.com

En Russe:

Колодец Торы
info@kolodetztory.com



AUX ETATS-UNIS: Mechon Beer Emounah
1630 50th St, Brooklyn NY 11204
718.484.8136

EN ISRAËL: Makhon Beer Emouna
Re'hov Dovev Mecharim 4/2
Jérusalem
Téléphone: 02-688040

Edité par le Makhon Beer Emouna
Tous droits de Reproduciton réservés

La reproduction ou l'impression du feuillet de quelque
manière que ce soit à des fins commerciales ou publicitaires
sans autorisation écrite du Makhon Beer Emouna est
contraire à la Halakha et à la loi.

Au Puits de La Paracha

Soucot

**« Le Lévi, l'étranger, l'orphelin et la veuve »
: la Tsédaka et la bienfaisance comme
préparation à la fête, et au cours de celle-
ci**

Cette période (entre Yom Kippour et Soucot) est propice à multiplier les actes de bonté, que ce soit avec de l'argent ou en renonçant à son droit légitime. Le Chaaré Téhouva sur le Choul'hane Aroukh (Ora'h 'Haïm §625) rapporte le livre "Or Tsadikim" du Rav Paparach et écrit, en effet, **"qu'il faut abonder en Tsédaka la veille de Soucot"**. Rav 'Haïm Vital avait l'habitude de distribuer le contenu de la caisse de bienfaisance aux pauvres la veille de Soucot.

Le Chorech Vé Yessod Haavoda (§12) écrit : **« Ce jour de veille de Soucot est placé sous le signe de la bienfaisance, parce que celle-ci a une importance extraordinaire à ce moment-là. Et c'est également le moment d'avoir des invités à sa table, durant tous les jours de la fête, des pauvres bien élevés qui étudient la Torah et ceux-ci font partie des sept Ouchpizines.**

« Mes chers frères, amis dans l'âme, et mes bien-aimés, voyez quelle valeur a celui qui accomplit cette Mitsva ! Il hérite de la délivrance et de la liberté et les fait hériter à leur descendance, pour toutes les générations. La Gloire Divine repose sur lui toute la journée et il réside à l'ombre de la Souca et des saints habitant les hauteurs célestes, les saints patriarches qui viennent s'y abriter. Ceux-ci se réjouissent lorsqu'il donne alors de son pain aux pauvres, aux indigents respectables qui étudient la Torah. Et les plus démunis, il les fera entrer chez lui et ils prendront part au repas avec les saints Ouchpizines. Ainsi, il recevra leurs sept bénédictions. Comment ne serait-il pas enthousiasmé et enflammé à l'idée de veiller scrupuleusement à accomplir cette Mitsva ! »

Le Chla'h Hakadoch écrit pour sa part : « (...) De manière générale, un homme devra inviter oralement les Tsadikim mentionnés (c.à.d. les Ouchpizines) et, ensuite, il distribuera leur part aux pauvres assis autour de sa table. **Et s'il n'en a pas de présents, il la leur enverra chez eux parce qu'elle leur revient.** »

J'ai entendu l'histoire formidable qui suit de son protagoniste. Elle est chargée d'enseignement sur la valeur du renoncement au profit d'autrui :

Dans la Jérusalem "d'antan", vivait un homme respectable, père d'une nombreuse famille. Lorsque ses enfants grandirent, la petite Souca qu'il construisait chaque année sur la terrasse de son appartement ne suffit plus à les contenir. Ils décidèrent donc, pour la première fois, d'en construire une deuxième, plus spacieuse, dans la cour de leur immeuble. Après avoir acheté les parois aux dimensions requises, ils se mirent sans attendre à l'ouvrage et, au terme de plusieurs heures de travail fastidieux, la Souca fut sur pieds dans les meilleures conditions possibles.

C'est alors que l'un des voisins vint frapper à leur porte. Il se trouvait qu'une partie de la Souca occupait l'emplacement où il garait sa voiture. Il leur incombait par conséquent de la déplacer. Le père, après avoir écouté la requête, tenta de lui expliquer combien d'efforts ses enfants avaient déjà investi dans sa construction et lui demanda donc de leur céder cette place pendant les huit jours de fête. Cependant, le voisin ne voulut rien entendre et leur fit savoir qu'il interdisait l'usage de son domaine à la construction d'une Souca (ce qui rendait la Souca impropre à l'accomplissement de la Mitsva, n.d.t). A l'écoute de la "mauvaise nouvelle", les enfants commencèrent par exprimer leur colère envers ce voisin qui, d'après eux,

imitait "la conduite de Sodome". Que lui importait-il de garer sa voiture pendant huit jours dans un autre endroit ? Ils cherchèrent ensuite à prouver à leur père que, même du point de vue de la Halakha, il n'était pas du tout évident que cet emplacement lui appartienne, car chacun des habitants de l'immeuble en avait la jouissance. Et ils lui firent part d'autres arguments, chacun meilleur que le précédent. Le père les écouta avec attention, néanmoins, il leur annonça, sans compromis, qu'il n'avait pas l'intention d'occuper une Souca qui serait la source d'un quelconque désagrément à un juif, quel qu'il soit. S'ils désiraient sa présence pour les repas de la fête, ils devraient donc démonter la Souca et la reconstruire dans un endroit convenable. N'ayant pas d'autre alternative, les enfants obéirent à la volonté de leur père.

A l'issue du premier jour de fête, au milieu de la nuit, des coups importants se firent soudain entendre non loin de la Souca où ils dormaient, ce qui les réveilla en sursaut. Ils sortirent en toute hâte et considérèrent avec stupeur le spectacle qui s'offrait à leurs yeux : trois énormes pierres s'étaient décrochées de la façade de l'immeuble depuis une hauteur importante, pour atterrir à l'endroit précis où ils avaient construit initialement leur Souca. Elles étaient tombées sur la voiture du voisin, la réduisant en morceaux. Leur renonciation leur avait tout simplement sauvé la vie !

Il faut aussi particulièrement veiller à prodiguer du bien aux membres de sa famille, et ne pas faire comme ceux qui pratiquent la bienfaisance avec le monde entier, à l'exception de leurs proches. On raconte qu'un Tsadik vit un jour l'un de ses disciples passer beaucoup de temps à chercher un Etroque Méhoudar la veille de Soucot qui tombait un Chabbat. En revanche, il n'avait pas pris soin d'accomplir l'obligation qui consiste à réjouir ses enfants et son épouse pour la fête (Pessa'him 109a, Cf. Choul'hane Aroukh Ora'h 'Haïm §529, 2 : "Comment les réjouit-on ? Les petits, on leur distribue des graines et des noix grillées, les femmes, il leur achète des habits et des bijoux suivant ses

moyens"). Il lui fit donc cette remarque : « Tu accomplis une Mitsva Dérabanane (puisque la Mitsva du Loulav le premier jour ne repousse pas le Chabbat, et les autres jours, elle n'est que Dérabanane en souvenir du Beth Hamikdache). Pourquoi ne t'occuperais-tu pas, tout au moins avec le même entrain, d'accomplir une Mitsva de la Torah ? »

Cette obligation de la Torah doit être renforcée, particulièrement les veilles de fête, afin que les préparatifs ne conduisent pas, que D. préserve, à la colère et la dispute.

Lorsque le 'Hafets 'Haïm se fut remarié dans ses vieux jours, il investit une fois beaucoup d'efforts pour construire sa Souca en respectant tous les détails de la Halakha. Néanmoins, lorsque la Rabbanite la vit, elle lui dit en toute innocence, qu'à son avis, il serait mieux de la construire à l'autre extrémité de la cour. A ces mots, le 'Hafets 'Haïm alla en toute hâte démonter la Souca et la reconstruisit là où la Rabbanite avait fixé. Toutefois, lorsqu'elle vit la Souca à son nouvel endroit, elle se ravisa et reconnut que c'était lui qui avait raison et qu'il valait mieux la construire à l'emplacement initial. Immédiatement le 'Hafets 'Haïm alla en toute sérénité la rebâtir pour la troisième fois, comme si de rien n'était et sans dire un mot.

L'histoire qui suit est connue : le Rabbi de Zletchov, à une époque où la pauvreté et la privation étaient son lot quotidien et qu'il n'avait pas de quoi nourrir ses enfants, possédait des Téphelines très précieuses héritées de son père, Rabbi Its'hak de Drohovitch. La Rabbanite insistait beaucoup pour qu'il les vende afin de pouvoir alimenter ses enfants affamés, mais lui n'y consentait pour rien au monde.

Une année, alors que la fête de Soucot approcha, on ne trouva pas d'Etroque dans toute la région de Zletchov. Le Rav entendit parler d'un marchand qui avait réussi à s'en procurer un Méhoudar qu'il était disposé à vendre contre cinquante Reinis, ce qui représentait une somme colossale. Il est inutile de préciser combien son désir de

l'acheter était ardent, afin de pouvoir accomplir le commandement Divin. Malheureusement, il n'avait pas un sou en poche. Aussi, il vendit les précieuses Téphilines à un riche de la ville pour cinquante Reins avec lesquels il acheta l'Etrogue. Son trésor en main, il revint chez lui, heureux du privilège que le Saint-Béni-Soit-Il lui avait accordé en le dotant d'un Etrogue pour Soucot.

En entrant, la Rabbanite aperçut l'Etrogue. Elle savait qu'il y avait une pénurie, si bien qu'elle s'étonna et lui demanda d'où il avait obtenu une somme qui devait sûrement être conséquente pour l'acquérir. Mais, le Rav de Zletchov refusa de lui dévoiler et, seulement après qu'elle eut beaucoup insisté, il fut forcé de lui avouer la vente de ses précieuses Téphilines. En entendant cette réponse, sa fureur s'enflamma. En colère, elle lui cria comment il avait osé faire une chose pareille alors que depuis très longtemps, elle insistait pour qu'il les vende et qu'il n'avait jamais accepté. Il s'agissait pourtant de combler des besoins vitaux comme d'acheter du pain et un peu d'eau pour nourrir ses enfants affamés. A présent, pour acheter un Etrogue, il les avait vendues très facilement. Sa colère fut tellement grande qu'elle ne s'apaisa que lorsque, dans sa fureur, elle mordit le Pitame de l'Etrogue et le rendit Passoul. Lorsque le Rav de Zletchov vit cela, il ne lui fit aucune remarque et ne lui montra même pas le moindre signe de colère ni de réprobation. Il leva simplement ses yeux au Ciel et dit : « Maître du monde, je n'ai plus de Téphilines, je n'ai plus d'Etrogue, me mettrais-je aussi en colère ? » Et sur ces entrefaites, il retourna à ses occupations sans réagir le moins du monde.

Cette nuit-là, son père lui apparut en rêve et lui révéla que la dernière action avait été plus grande que la première : **s'être retenu de la colère avait eu plus de valeur dans le Ciel que d'avoir dépensé tout son argent pour l'achat d'un Etrogue. Ce mérite avait annulé plusieurs décrets rigoureux.**

Soucot

« Afin que vos générations sachent » : c'est Lui le Créateur et Il dirige toutes les créatures

« Vous résiderez dans les Soucot pendant sept jours ; tout membre d'Israël résidera dans les Soucot, **afin que vos générations sachent, que c'est dans des Soucot que J'ai fait résider les Bné Israël lorsque Je les ai fait sortir d'Egypte, Moi Hachem votre D.** » (Vaykra 23, 42-43)

Le Rachbam écrit au sujet de ces versets :

« Afin qu'elles se souviennent que c'est dans des Soucot que j'ai fait résider les Bné Israël dans le désert pendant quarante ans, sans lieu fixe et sans propriété. **Partant, ils rendront grâce à Celui qui leur donnera une propriété, des habitations remplies de tous les biens, et ils n'en viendront pas, de ce fait, à penser : "C'est à la force de mon poignet que j'ai réussi dans toutes mes entreprises."** »

De ses paroles, on peut apprendre l'essentiel de la fête de Soucot qui consiste à enraciner dans nos cœurs et pour toutes les générations à venir que tout ce que l'homme possède est un présent du Ciel. Loin de lui doit être la pensée qu'il agit et réussit par lui-même et que c'est par ses actes et "à la force de son poignet" qu'il a obtenu ce qu'il a. **Mais, il se souviendra que c'est le Saint-Béni-Soit-Il qui lui fait don de la part qui est la sienne.**

C'est aussi ce qu'explique le 'Hizkouni : « **La fête** (de Soucot) **est fixée à l'époque de l'engrangement des récoltes et des vendanges, de peur que leur cœur s'enorgueillisse en voyant leurs maisons remplies de toutes les bonnes choses et qu'ils ne disent : "C'est notre main qui a fait tout cela."** En résidant dans la Souca, ils rendront grâce et seront reconnaissants à Celui qui leur a donné (la terre) en héritage des maisons remplies de toutes les bonnes choses. »

Le Ketav Sofer appuie cette idée des paroles du Rambam (Moré Névoukhim III, §43) **comme une raison de La Mitsva du Loulav** :

« (...) **Après avoir moissonné et engrangé la récolte, chacun rendra grâce à Hachem et Lui marquera sa reconnaissance. Il ne dira pas : "C'est à la force de mon poignet que j'ai réussi tout cela."** »

On trouvera un complément extraordinaire à ce thème dans le livre "Mayane Ganim" (du Rav Chlomo Assouline) :

« On sait, explique-t-il, que nos Sages (Souca 11b) ont des divergences sur le sujet des "Soucot" : d'après Rabbi Eliézer, elles évoquent le souvenir des nuées de Gloire (qui enveloppaient les Bné Israël dans le désert). En revanche, d'après Rabbi Akiva, elles rappellent les "véritables cabanes qu'ils se construisirent alors", et Rachi d'expliquer : "A cause du soleil, au moment où ils campaient, ils se construisirent des Soucot." Dès lors, il y lieu de s'étonner : on comprend, certes, d'après Rabbi Eliézer, que c'est **Hachem qui les a "fait résider"** dans les Soucot, en étendant sur eux les nuées de Gloire. Mais d'après Rabbi Akiva, comment comprendre le verset : **"C'est dans des Soucot que J'ai fait résider les Bné Israël"** : est-ce le Saint-Béni-Soit-Il qui les **"a fait résider"** ? Ce sont eux-mêmes qui se sont construit des cabanes. La réponse est que c'est précisément cela que la Torah vient nous enseigner : **même lorsque c'est l'homme qui se construit une Souca afin de se faire de l'ombre à cause du soleil, ce n'est pas du tout l'œuvre de ses mains, mais c'est le Saint-Béni-Soit-Il qui le fait.** C'est Lui qui donne l'idée de construire une Souca et Lui qui la fait. Tout le reste n'est qu'apparence. »

C'est le sens du verset : **« afin que vos générations sachent »** : cette connaissance, il nous incombe de l'enraciner en nous-mêmes et dans les générations à venir : **les actions de l'homme et ses pensées ne valent rien en elles-mêmes. Ce que nous voyons n'est qu'une illusion et une "scène de théâtre".**

Seul le Saint-Béni-Soit-Il est l'origine de tout ce qui ce passe.

« A l'ombre de Tes ailes, ils s'abritent » : renforcer sa seule confiance en Hachem

La Guemara enseigne (Souca 2a) : « La Torah ordonne : sept jours, tu sortiras d'une demeure fixe et tu résideras dans une demeure précaire. » Et le Ménorate Hamaor (Ner 3) d'expliquer :

« Même dans leurs paroles : "tu sortiras d'une demeure fixe et tu résideras dans une demeure précaire", l'intention de nos Sages était de nous dire que **la Mitsva de la Souca nous enseigne qu'un homme ne doit pas placer sa confiance dans la taille de sa maison, ni dans sa solidité ou la qualité de sanoitcurtsnoc**. Quand bien même serait-elle remplie de toutes les bonnes choses, que **sa confiance ne s'appuie sur aucun homme, fût-il le gouverneur du monde, mais qu'elle ne réside que dans Celui qui a dit au monde d'exister** (...). Et c'est pour cela que la Mitsva de la Souca tombe à cette période de l'année, après l'engrangement de la récolte et des vendanges en Eretz Israël. Ce temps est en effet celui où l'homme a tendance à regimber, puisque ses réserves sont alors remplies et qu'il est de retour en ville. Il répare son toit et renforce les murs de sa maison afin de se protéger des intempéries et d'autres dommages. **C'est pourquoi Hachem lui ordonne à ce moment-là de sortir de sa solide maison et de résider dans la Souca afin qu'il se réveille, place sa confiance en Lui et prenne conscience que tout ce qu'il récolte de ses champs, tout provient de la volonté Divine** (...). Il se souviendra que tout ce qui veille sur ses besoins physiques et tout ce qu'il possède provient d'Hachem. Il ne mettra pas sa confiance dans ce qu'il possède. »

Au moment des noces du Divré Yoël de Satmer, son père, le Kedouchat Yom Tov, prononça un discours au cours duquel il s'adressa à son fils en ses termes :

« Nous sommes à présent sous la 'Houpa qui se trouve sous la voûte céleste. En

connais-tu la raison ? La Guemara dans le traité de Souca (2a) rapporte le verset (Isaïe 4, 6) : *"Et une Souca fera de l'ombre pendant le jour."* Elle pose comme question s'il n'aurait pas mieux valu a priori écrire : *"Et une 'Houpa fera de l'ombre pendant le jour"*. Elle conclut que le mot "Souca" inclut les deux sens, celui de Souca et celui de 'Houpa.

« Pour comprendre le rapport entre la Souca et la 'Houpa, il convient de rappeler qu'une Souca ne peut être construite que sous la voûte céleste. Cette condition suggère à l'homme que **dans toutes ses activités, il doit lever les yeux vers le Ciel et savoir que rien n'arrive dans ce monde sans que cela n'ait été décrété auparavant En-Haut.**

« C'est d'ailleurs la raison pour laquelle 'Haza'l enseignent que le sens de la Souca est de forcer le juif à "sortir d'une résidence fixe pour résider dans une habitation précaire". La Torah exige de lui par ce geste, qu'il cesse de penser que ce monde est permanent, mais qu'il sache, au contraire, qu'il est précaire et qu'il lui incombe de s'abriter à l'ombre de la Emouna.

« Il en est de même de la 'Houpa que l'on dresse sous la voûte céleste sans aucune séparation entre elle et le Ciel. Elle a pour but de faire une allusion au 'Hatane : « Tu t'apprêtes à fonder un foyer juif fidèle à la tradition. Lève les yeux au Ciel et sache que tu ne peux compter que sur notre Père céleste. Ne pense surtout pas compter sur moi, ton père, ou sur ton beau-père, car ce n'est pas nous qui te nourrirons, mais ton Père miséricordieux qui nourrit le monde entier dans Sa bonté infinie. C'est lui qui pourvoira à tous tes besoins à chaque instant de manière tout à fait inattendue. »

Juste après les Chéva Brakhot, le Kedouchat Yom Tov quitta ce monde et, en effet, il ne put soutenir financièrement son fils après le mariage.

Le Kéli Yakar rapporte le verset (Vaykra 23, 42) : « *Tous les **citoyens** en Israël résideront dans des Soucot* » et il fait remarquer que le terme "citoyen" est un langage de "résident".

Car, au moment où il a engrangé sa récolte, chacun désire sortir de son champ et rentrer dans sa maison pour s'y "installer". Or, la Torah craint, qu'à cause de cette situation d'être "installé", l'homme n'en vienne à s'enorgueillir en voyant sa réussite, qu'il ne "s'engraisse" et ne regimbe. C'est pour cela qu'il est écrit : « *tous les **citoyens*** » : celui qui désire être comme un "résident" dans ce monde et non comme un "étranger", **c'est à lui que la Torah s'adresse en lui ordonnant de "sortir d'une résidence fixe et d'entrer dans une résidence précaire" afin qu'il ait conscience de la petitesse de sa valeur. Il n'est, dans ce monde, qu'un étranger et non un résident (...).** Cette prise de conscience lui évitera de placer sa confiance dans la protection offerte par le toit de sa maison. **Il la placera dans celle d'Hachem, comme les Bné Israël à leur sortie d'Egypte, qui ne résidèrent pas, installés dans des maisons comme des gens importants, mais enveloppés de sept nuées où la Gloire d'Hachem était présente, à l'ombre de la Providence Divine et non à l'ombre des solides poutres de leurs maisons.**

L'Aroukh La Ner, pour sa part, rapporte la Guemara (Souca 2a) qui enseigne qu'une Souca plus haute que vingt coudées est impropre à l'accomplissement de la Mitsva, puisque dans un tel cas, la personne qui s'y trouve n'est pas à l'ombre du Skakh, mais à l'ombre des parois. Or, explique-t-il, les parois évoquent tout ce qui concerne ce monde et entoure l'homme ici-bas. Néanmoins, **le sage lève les yeux au Ciel et comprend que c'est le Skakh qui est l'essentiel, allusion à la Providence Divine qui le dirige constamment, et il place ainsi sa confiance dans le Saint-Béni-Soit-Il qui subviendra à tous ses besoins, à tout moment.**

La Mitsva de la Souca consiste essentiellement, en effet, à rappeler à l'homme la nuée Divine qui plane sur lui. Dès lors, lorsque le Skakh est situé au dessus de vingt coudées, la Souca est impropre à la Mitsva parce que l'homme est assis à l'ombre des parois et non à celle du Skakh. C'est

comme s'il plaçait sa confiance dans le monde matériel. Cette perspective est, bien entendu, complètement inconvenable et n'est pas du tout agréée par Hachem !

Hocha'ana Rabba

**« Sauve-nous, notre D. qui nous délivre » :
l'adoucissement de la rigueur le jour de
Hocha'ana Rabba grâce à la Arava**

Le Imré Noam voit une allusion dans la coutume qui consiste, à Hocha'ana Rabba, à enlever les anneaux qui attachent les quatre espèces du Loulav :

elle est à mettre en rapport, d'après lui, avec le verset (Esther 8, 2) : « *Le roi ôta son anneau, qu'il avait fait enlever d'Hamane, et le remit à Mordékhaï.* » Le sceau, explique-t-il, se trouve dans l'anneau du roi, comme il est écrit (Ibid., 8) : « *Et ils le scellèrent de l'anneau du roi* » ; or, on sait qu'à chaque fois qu'il est écrit "le roi" dans la Méguilat Esther (sans le nom A'hachvéroch), cela désigne le Roi des rois. Dès lors, la coutume des anneaux suggère qu'Hachem remet son sceau aux Tsadikim et leur dit (comme dans la Méguila, n.d.t) : « *Ecrivez vous-mêmes, au nom du Roi, en faveur des juifs* » (Ibid., 8) et Il leur donne ainsi le pouvoir de décision. Par ailleurs, nos Sages enseignent (Vaykra Rabba 30, 9) que le Loulav vient évoquer le Saint-Béni-Soit-Il. C'est pourquoi on ôte du Loulav son anneau afin de montrer par ce geste que le scellement du jugement, qui a lieu à Hocha'ana Rabba, pour le bien ou pour le pire וְכִן, est remis par Hachem entre les mains des Bné Israël pour qu'ils en fassent l'usage qu'ils désirent.

La Guemara (Souca 48a) enseigne : « Comment accomplissait-on la Mitsva de la Arava (au temps du Beth Hamikdache, n.d.t) ? Il existait un endroit en contrebas de Jérusalem nommé Motsa ("sortie"). On y descendait pour y cueillir des bouquets d'Arava (de saule). » La Guemara poursuit : « Pourquoi appelait-on cet endroit Motsa ? Du fait qu'on l'avait exempté (sorti) de l'impôt royal. »

Dans son livre "Chir Maone", l'auteur explique allusivement que l'impôt dont il est question évoque celui du Ciel qui représente **"les souffrances décrétées à l'encontre d'un homme qu'il doit subir dans ce monde"**. On sait, par ailleurs, au nom du Ari Za'l, qu'à Hocha'ana Rabba, tous les décrets rigoureux s'annulent lorsque l'on frappe la Arava sur le sol. Dès lors, l'impôt royal disparaît et c'est la raison pour laquelle on cueillait cette Arava à Motsa afin de suggérer que l'on est exempté de cet impôt en ce jour.

C'est aussi ce qu'écrit le Beth Aharon : « A Hocha'ana Rabba, par le fait de frapper sur le sol, **tous les décrets rigoureux sont adoucis, et une abondance de bonté est déversée par le Ciel.** »

Il ajoute à un autre endroit : « Et en particulier à Hocha'ana Rabba, il faut beaucoup veiller à se repentir au moment où l'on frappe la Arava sur le sol, **car cet instant est celui qui clôture le scellement final.** L'homme doit alors grandement se repentir devant Hachem et par ce geste, il crée un nouvel être, comme on le sait, car la Arava (עֵרֵב) possède la même valeur numérique que le mot זֶרַע (la semence), et que le mot עֵזֶר (une aide). »

Le Ménorate Hamaor écrit : « J'ai entendu que la Arava de Hocha'ana Rabba possède une propriété miraculeuse de protection pour celui qui se concentre sur elle lors d'un danger sur la route. »

Rapportons à ce sujet, en passant, ce qu'écrit le Likouté Tsvi au nom d'un commentateur ancien : si un homme se trouve au milieu de son chemin dans un endroit dangereux, et qu'il a sur lui cette Arava qui a été frappée sur le sol, c'est le mieux. S'il ne l'a pas sur lui, il se souviendra de l'endroit où il l'a rangée et il dira אֲנִי וְהוּא הוֹשִׁיעָה נָא ("Moi et Lui, sauve, de grâce"), et il verra des miracles.

Le Kaf Ha'haïm rapporte, lui aussi, au nom du Séfer Hatania, qu'on avait l'habitude de placer la Arava frappée sur le sol au chevet du lit en signe d'amour de la Mitsva.

Combien doit-on réfléchir à cela : si quelqu'un qui possède cette Arava frappée sur le sol prononce cette phrase אני והוא הושיעה נא, voit des miracles et jouit d'une protection en chemin, à **plus forte raison** lorsque que l'on tient le bouquet de cette Arava le jour de Hocha'ana Rabba et qu'on le frappe sur le sol en disant אני והוא הושיעה נא, combien ce moment est propice pour recevoir une abondance de protection du Ciel dans tous les domaines.

On sait que, lors de la première guerre mondiale, le Or Saméa'h distribua à tous ceux qui devaient sortir au front, de la Arava frappée sur le sol, comme protection pour échapper aux affres de la guerre. De fait, tous ceux qui en reçurent de sa main rentrèrent sains et saufs chez eux, ce qui n'était pas une mince affaire, à n'en point douter.

Chemini Atséret Sim'hat Torah

« Réjouissez-vous et exultez » : la propriété miraculeuse des rondes, des danses et de la joie, en l'honneur de la Torah

Le Yessod Vé Chorech Haavoda rapporte que **"celui qui veille à se réjouir avec la Torah en ce jour peut être certain que la Torah ne cessera jamais d'être présente dans sa descendance"**. Et de fait, les grands et saints hommes de Torah avaient l'habitude de danser et de tourbillonner de toutes leurs forces et de toute leur vivacité en l'honneur de la Torah. Dans le Chaar Ha Kavanote, Rav 'Haïm Vital écrit sur le Ari Za'l : « J'ai vu que mon Maître veillait beaucoup à tourner autour du Séfer Torah, devant lui et derrière lui, et à **danser et chanter devant lui de toutes ses forces**, le soir de la sortie de la fête, après l'office. Le Ari Za'l avait l'habitude de se rendre d'une synagogue à une autre pour danser avec la Torah durant de longues heures. »

Sachons que le 'Hida, dans le rituel de prières qu'il institua, rapporte que grâce aux "Hakafote" (les rondes autour du Séfer Torah) **toutes**

les séparations qui nous écartent de notre Père céleste tomberont.

Rav Issakhar Dov de Belz a dit un jour : « Ce que les Hakafote produisent, je ne peux pas vous le dire. Néanmoins, je peux quand même vous dire une chose : toutes les prières qui ne parviennent pas à monter durant toute l'année montent en ce jour grâce aux danses. »

Le Beth Aharon, pour sa part, écrit : « **La joie des danses ce jour de fête est d'un niveau supérieur à celui des prières les plus élevées qui peuvent exister.** Dans la prière, on parle avec la **bouche**, et lorsqu'Hachem aide l'homme, il est écrit (Téhilim 145, 21) : *"La louange d'Hachem, c'est que ma bouche parle et qu'elle bénisse toute chair de Son saint Nom"*, à savoir que la louange d'Hachem pénètre dans sa "chair". Et quand il est à un niveau encore plus élevé, il est dit à son sujet (Ad Hoc 35, 10) : *"Tous mes os diront : Hachem qui est comme Toi ?"* Il en est ainsi des danses : l'homme élève alors **tout son corps** grâce à la joie de la fête. »

Le "Atérète Yéhochoua" apporte à cette déclaration une allusion à partir du langage employé par la Michna (Négaïm 12, 1) : « Une maison ronde ne reçoit pas l'impureté de la lèpre » : grâce aux rondes et aux danses de Sim'hat Torah, on fait disparaître et on annule toutes les "tâches de lèpre", toutes les "mauvaises rencontres" et tous les événements fâcheux.

L'Isma'h Israël dévoila une fois un secret :

Il est écrit, au sujet de Mikhal, qu'elle n'eut pas d'enfant parce qu' « *Elle l'avait dédaigné dans son cœur* » (Chemouel II 6, 16-23) : elle avait considéré David Hamélekh avec dédain lorsqu'il dansait, sautait et tourbillonnait, devant l'Arche sainte. Or, on sait que "la mesure de la récompense est supérieure à celle du châtiment". Dès lors, celui qui, au contraire, danse, saute et tourbillonne en l'honneur de la Torah de toutes ses forces sans faire cas de lui-même,

ni de son honneur, méritera d'avoir un enfant.

Je connais le cas de quelqu'un de notre communauté qui, plusieurs années après son mariage, n'avait pas encore eu d'enfant. Que fit-il ? Lorsque le jour de Sim'hat Torah arriva, au moment des danses en l'honneur de la Torah, il se mit à sauter et à tourbillonner de manière extraordinaire et s'humilia pour cela. Neuf mois après, lui naquit sa fille aînée. Et la chose se répéta deux ans après, et là encore, neuf mois après, lui naquit un fils. Un de ses amis, qui lui aussi traversa la même épreuve, entendit parler de cette recette miraculeuse. Il alla prier alors le jour de Sim'hat Torah (5777(2017)) dans une synagogue de "petits vieux" où personne ne le connaissait, et il rabaissa son honneur pour celui de la Torah. Au mois de Tamouz, il mérita de faire entrer son fils dans l'alliance d'Avraham Avinou.

Il n'y a pas seulement celui qui s'humilie en l'honneur de la Torah qui est concerné, mais quiconque fait des efforts qui ne correspondent ni à sa nature ni à son caractère pour se réjouir, danser et sauter, lui aussi méritera d'avoir des enfants. Ainsi, il y a plusieurs années, un homme attendait cette délivrance. Et bien que son tempérament ne le portait pas habituellement à entrer dans les rondes mais, plutôt à se tenir toujours à l'écart, cette année-là, toutefois, il se surpassa et se joignit aux danses, en y mettant toutes ses forces, en l'honneur de la joie de cette Mitsva. Un an plus tard exactement, **à Sim'hat Torah, il eut le mérite d'organiser la Brith Mila de son fils aîné !**

On pourra appuyer ce qui précède à l'aide d'une histoire tirée de l'ouvrage "Chiv'hé Baal Chem Tov" :

Une fois, à Sim'hat Torah, toute la communauté des disciples du Baal Chem Tov était joyeuse et dansait en rondes, si bien que le feu de la Présence Divine régnait littéralement parmi eux. Au milieu des danses, la chaussure de l'un des fidèles se déchira. C'était un homme simple, très pauvre, et il fut extrêmement peiné d'être arrêté dans son élan et de ne plus pouvoir danser avec tout le monde en l'honneur de cette Mitsva. La fille du Baal Chem Tov, la Tsadékète Adèle, se trouvait elle aussi dans la maison, se tenant à l'écart, pour profiter de ce spectacle. Elle dit alors à cet homme : **« Si tu me promets que j'aurai un fils cette année, je te donnerai sur le champ une paire de bonnes chaussures ! »** (Elle possédait en effet, un magasin de chaussures.) L'homme lui promit qu'à coup sûr, elle aurait un fils, et il en fut ainsi, puisqu'elle mit au monde celui qui allait devenir notre Maître, Rabbi Baroukh de Mézibouj.

Cette histoire prouve que **même celui qui apporte son aide à la joie de Sim'hat Torah aura le mérite d'avoir des enfants**. Et poussons davantage notre réflexion : de qui parle cette histoire ? Pas moins que de la fille du Baal Chem Tov, dont le mari, lui aussi était un homme Tsadik et Kadoch ! Et malgré tout, lorsqu'ils eurent besoin d'une délivrance pour avoir un enfant, ce fut précisément ce mérite des danses de Sim'hat Torah qui leur vint en aide !